

## Information générale

Cours	
<b>Titre</b>	MCB3637-A-H24 - Pathogenèse bactérienne
<b>Nombre de crédits</b>	2
<b>Sigle</b>	MCB3637-A-H24
<b>Site StudiUM</b>	<a href="#">MCB3637-A-H24 - Pathogenèse bactérienne</a>
<b>Faculté / École / Département</b>	Médecine / Microbiologie, infectiologie et immunologie
<b>Trimestre</b>	Hiver
<b>Année</b>	2024
<b>Mode d'enseignement</b>	En présentiel
<b>Déroulement du cours</b>	Cours théoriques Vendredi 13:30 à 15:30 (12 janvier au 12 avril) Local: Vérifier votre Centre étudiant  Examens - En présentiel Intra 23 février 2024 13:30 à 15:30  Final 19 avril 2024 13:30 à 15:30
<b>Charge de travail hebdomadaire</b>	2 - 0 - 4

Enseignant		
Dre France Daigle	<b>Titre</b>	Professeure responsable Professeure titulaire
	<b>Coordonnées</b>	france.daigle@umontreal.ca
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours. Pour des préoccupations personnelles, me joindre par courriel.

Dr Charles Dozois	<b>Titre</b>	Conférencier
	<b>Coordonnées</b>	charles.dozois@iaf.inrs.ca
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.

Dre Karine Dufresne	<b>Titre</b>	Conférencière
	<b>Coordonnées</b>	kdufres3@uwo.ca
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.

Personne-ressource		
TGDE – Premier cycle	<b>Responsabilité</b>	Technicienne en gestion des dossiers étudiants
	<b>Coordonnées</b>	tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca
	<b>Disponibilités</b>	Par courriel

Description du cours	
<b>Description simple</b>	Introduction aux maladies bactériennes; diagnostic, vaccination; facteurs de virulence : régulation et identification; interaction hôte-pathogène; mécanismes moléculaires de diverses maladies bactériennes.
<b>Description détaillée</b>	Ce cours est divisé en deux sections. La première section décrira les différents

	mécanismes et principes de base relatifs aux pathogènes microbiens, la seconde portera sur la description des différents pathogènes bactériens d'importance majeure en santé humaine.
<b>Place du cours dans le programme</b>	<b>Cours préalables:</b> (MCB2987 ou MCB2989) et MCB2992
	Obligatoire pour les étudiants au baccalauréat en microbiologie et immunologie spécialisation microbiologie et immunologie moléculaire
	Cours à option pour les étudiants au baccalauréat en microbiologie et immunologie spécialisation microbiologie environnementale
	Cours à option pour les étudiants au baccalauréat en sciences biologiques
	Cours à option pour les étudiants de majeure en sciences biologiques

## Apprentissages visés

<b>Objectifs généraux</b>	L'objectif général de ce cours vise à favoriser le développement d'une formation plus large et plus approfondie en pathogenèse microbienne.
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	

## Calendrier des séances

12 janvier 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle
	<b>Contenus</b>	Introduction : Pathogènes bactériens et vaccination
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
19 janvier 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle
	<b>Contenus</b>	Facteurs de virulence
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
26 janvier 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle
	<b>Contenus</b>	Yersinia et Anthrax
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
2 février 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle
	<b>Contenus</b>	Pseudomonas et Bordetella
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
9 février 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle
	<b>Contenus</b>	Spirochètes et Neisseria
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
16 février 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle

	<b>Contenus</b>	Tuberculose et Clostridioides
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
23 février 2024	<b>Contenus</b>	Examen intra
	<b>Activités</b>	Examen intra - En présentiel 13:30 à 15:30
	<b>Évaluation</b>	Examen intra 50% Questions à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 12 janvier au 16 février inclusivement.
1 mars 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle
	<b>Contenus</b>	Legionella, Mycoplasma et Chlamydia
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
8 mars 2024	<b>Contenus</b>	Semaine de lecture
	<b>Activités</b>	Semaine de lecture
15 mars 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle
	<b>Contenus</b>	Helicobacter et Vibrio
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
22 mars 2024	<b>Titre</b>	Dre France Daigle
	<b>Contenus</b>	Salmonella et Listeria
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
29 mars 2024	<b>Contenus</b>	Congé Férié
	<b>Activités</b>	Congé Férié
5 avril 2024	<b>Titre</b>	Dr Charles Dozois
	<b>Contenus</b>	Escherichia coli
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
12 avril 2024	<b>Titre</b>	Dre Karine Dufresne
	<b>Contenus</b>	Staphylococcus et Streptococcus
	<b>Activités</b>	Cours théorique 13:30 à 15:30
19 avril 2024	<b>Contenus</b>	Examen final
	<b>Activités</b>	Examen final - En présentiel 13:30 à 15:30
	<b>Évaluation</b>	Examen final 50% Questions à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 01 mars au 12 avril inclusivement.

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Évaluations

### Calendrier des évaluations

8 janvier 2024	<b>Activité</b>	Pondération totale du cours
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	50% examen intra 50% examen final
	<b>Pondération</b>	100%
23 février 2024	<b>Activité</b>	Examen intra 13:30 à 15:30
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 12 janvier au 16 février inclusivement.
	<b>Critères d'évaluation</b>	Justesse de la réponse
	<b>Pondération</b>	50 %
19 avril 2024	<b>Activité</b>	Examen final 13:30 à 15:30
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 01 mars au 12 avril inclusivement.
	<b>Critères d'évaluation</b>	Justesse de la réponse
	<b>Pondération</b>	50 %

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

### Consignes et règles pour les évaluations

<b>Absence à une évaluation</b>	Toute absence à une évaluation ou lors d'un cours comportant une évaluation doit être justifiée en utilisant le formulaire CHE_ Absence_Évaluation sous la tuile Vos formulaires disponible dans votre Centre étudiant. Le formulaire dûment rempli et les pièces justificatives doivent être soumis dans les sept jours suivant l'absence (art. 9. 9 du Règlement des études de premier cycle). La décision sera rendue après vérification des documents soumis.
<b>Matériel autorisé</b>	Aucune documentation autorisée pour les examens (intra et final).
<b>Seuil de réussite exigé</b>	D (50%)

## Rappels

### Dates importantes

<b>Modification de l'inscription</b>	23 janvier 2024
<b>Date limite d'abandon</b>	15 mars 2024
<b>Fin du trimestre</b>	30 avril 2024
<b>Évaluation de l'enseignement</b>	Semaine 13 du trimestre

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos

commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

**Attention !** En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

## Utilisation des technologies en classe

<b>Enregistrement des cours</b>	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet <a href="https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx">https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx</a> Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
<b>Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents</b>	<p>Permis</p> <p>Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette capable de fonctionner avec Internet haute vitesse (pour faciliter le visionnement des vidéos et la participation aux séances synchrones). Vous aurez aussi besoin d'écouteurs et d'installer le logiciel Zoom sur votre appareil.</p> <p>Pour accéder à votre environnement d'apprentissage StudiUM, il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome de Google ou encore Firefox de Mozilla.</p> <p>Pour accéder aux ressources de la bibliothèque, vous devez installer le Proxy de l'UdeM sur votre appareil.</p> <p>Par ailleurs, en tant qu'étudiant de l'UdeM, vous pouvez télécharger gratuitement la suite Office 360.</p>

## Ressources

### Ressources obligatoires

#### Documents

Notes de cours (Sur StudiUM)

#### Ouvrages en réserve à la bibliothèque

**Bacterial pathogenesis. A molecular approach. 2nd edition, 2002.** A Salyers et D.D. Whitt. ASM Press

### Ressources complémentaires

#### Documents

**Bacterial pathogenesis. A molecular approach. 2nd edition, 2002.** A Salyers et D.D. Whitt. ASM Press (en réserve à la bibliothèque).

#### Sites Internet

Procédure **Zoom** pour tous les participants qui ont une adresse [@umontreal.ca](mailto:@umontreal.ca).

- Cliquer sur 1. et se connecter : [1. Pour se connecter à Zoom](#)
- Cliquer sur 2. pour démarrer/accéder à la séance Zoom: 2. Lien Zoom du MCB3637

## Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

[Centre de communication écrite](#)

[Centre étudiant de soutien à la réussite](#)

[Services des bibliothèques UdeM](#)

[Soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

### Autres

Vous ne voyez plus le bout de votre trimestre ? Vous cumulez les problèmes et difficultés en cours de trimestre ?

Avant d'atteindre le point de non-retour et/ou d'avoir recours à des pratiques peu recommandables, allez chercher de l'aide !

Consulter le site du [SOUTIEN POUR RÉUSSIR](#) de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les outils et ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.

## Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

### Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

**Règlement des études** [Règlement des études de premier cycle](#)

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

**Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap** [Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap](#)

**Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap** [Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

### Autres

Le règlement des études du premier cycle de de l'Université de Montréal (<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>) mentionne que, si vous croyez avoir été lésé dans l'évaluation d'un travail ou examen, vous devez entreprendre les démarches suivantes **à la fin du trimestre** suite à l'obtention de votre note littérale:

- 1) Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant doit faire une demande de consultation de ses travaux (*art. 9.4*). Afin de vous prévaloir de ce droit, effectuez une demande auprès de la TGDE responsable de la gestion du cours (coordonnées disponibles dans le programme horaire).
- 2) Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des **raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit** peut demander la révision de cette modalité en remplissant le formulaire dédié et déposer sa demande motivée auprès de l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (en l'occurrence, la TGDE responsable de la gestion du cours). Suite à la révision des modalités d'évaluation, la note peut être maintenue, diminuée ou majorée et le relevé de notes sera ajusté en conséquence (*art. 9.5*).

Ainsi, veuillez noter qu'aucune modification de la note ne sera effectuée en cours de trimestre. Seule la TGDE est habilitée à recevoir vos demandes de consultation et de révision, et ce, en fin de trimestre. Seul le directeur du département est habilité à acquiescer à une demande de révision.

### **Règlement concernant la quérulence dans le contexte d'une demande, d'une plainte ou de l'exercice d'un droit d'un étudiant**

L'Université de Montréal a adopté un règlement afin d'encadrer l'exercice d'une demande, d'une plainte ou d'un droit prévu aux politiques et règlements de l'Université lorsqu'un étudiant fait preuve d'une conduite quérulente. Soyez avisé que, le cas échéant, ce règlement sera appliqué.

## **Intégrité, fraude et plagiat**

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

[Les règlements expliqués](#)

**Autres**

**Tout travail peut être analysé afin de déceler toute trace de plagiat.**